



## Le Crotoy Préservé et Authentique

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

### Synthèse des réponses des adhérents LCPA sur l'Espace de mémoire

Bonjour chères adhérentes et chers adhérents,

Le 30 mai 2018, nous vous avons demandé votre avis et vos suggestions sur le bien-fondé du projet municipal de faire un *Espace de mémoire* dans l'ancienne école de garçons, rue Jules Verne.

Nous vous communiquons la synthèse des réponses que nous avons reçues :

Quelques adhérents trouvent l'idée intéressante et enrichissante pour les Crotellois qui souhaitent retrouver leurs racines. De plus, ce projet leur paraît positif car il permettra d'éviter la déshérence de ce bâtiment.

Par contre, dans beaucoup de réponses, certains trouvent que le projet est un peu trop ambitieux et ils mettent plutôt l'accent sur la nécessité de besoin en espace pour les Associations Crotelloises.

Quelques-uns pensent que Le Crotoy a plutôt besoin d'un **Lieu de vie** (Espace de vie) et doutent fort qu'une présentation académique et figée de l'histoire de la ville intéresse beaucoup de monde. Le projet d'expositions temporaires semble par contre positif (mais quel type d'expositions à présenter : artistiques ou historiques ?).

Certains sont sceptiques sur la fréquentation d'un tel lieu. Actuellement beaucoup de petits musées locaux ferment leur porte faute de moyens. Quels seront les coûts en maintenance et en personnel (embauche d'au moins 2 personnes ?), il y aura des répercussions sur les impôts des Crotellois

D'autres proposent d'installer le service animation dans les locaux: il sera plus accessible et cela pourrait éviter l'embauche de personnel supplémentaire. Pourquoi pas des expositions temporaires pendant les périodes touristique plutôt qu'un espace figé et hors période touristique (faire du cinéma d'art et essais une fois par semaine (comme à Fort Mahon) ou des soirées livres, lectures...)

Plusieurs pensent qu'il faudrait faire une **Maison pour tous**, un complexe multisalles qui pourra accueillir :

- Un lieu d'apprentissage d'Internet pour les personnes âgées (ou pas !)
- Un lieu de rencontre pour les jeunes (jeux de baby-foot, billard)
- Une salle de cinéma, théâtre
- L'association de musique *Les amis réunis* (concerts possibles)
- Un lieu de rencontre et de réunions pour les associations en général (Tarot, personnes âgées, etc)
- La bibliothèque de la Mairie, voir une médiathèque

D'une manière générale les adhérents sont inquiets car cet espace risque d'être une charge financière pour les contribuables (à savoir un budget de un million d'euros pour la construction –un peu plus de 700.000 euros actuellement votés- auquel s'ajoutent 300.000€ d'aménagement intérieur et probablement un budget de fonctionnement estimé au minimum à 150.000€ annuels)

Mais remarquent certains, les priorités d'aujourd'hui au Crotoy devraient se tourner vers des orientations différentes plus sportives et maritimes : ne passent-t-elles pas par la prévision d'une piscine à cause de la pollution de la Baie qui interdit la baignade, sans oublier les vestiaires et la tribune du stade de football et la réouverture de la Base nautique de Saint-Firmin permettant de s'initier à la voile et autres sports nautiques.

Enfin des adhérents font remarquer qu'une église est, dans un village, une ville, un lieu historique, le premier véritable **Espace de mémoire**. L'église du Crotoy, en instance de classement à l'Inventaire des monuments historiques, avec son clocher-tour médiéval, sa décoration intérieure rappelant l'ancien château fort, les splendides ex-voto en forme de maquettes de bateaux, représente la mémoire la plus ancienne du petit village de marins fortifié de la baie de Somme. Il faut préserver ce lieu historique. Cet ensemble typique est exceptionnel et mériterait l'attention de la municipalité qui est propriétaire du lieu.

Autre sujet, ne faisant pas partie de la synthèse sur l'Espace de mémoire mais abordé par nos adhérents, à l'occasion de sa parution dans le *Bulletin municipal* : l'architecture du béguinage étonne et déçoit.

Les toits en terrasse ne sont pas en cohérence avec l'architecture traditionnelle...Le style *Longère* semblerait par exemple plus adéquat. Ce style de toit plat serait refusé (à juste titre) si un particulier déposait une demande de construction. Il est évident qu'au fil des ans les toits en terrasse, peu adaptés à notre climat, présenteront rapidement des problèmes d'étanchéité et des coûts d'entretien plus élevés

**Rédigé par le Bureau de LCPA le 1<sup>er</sup> octobre 2018**